

Procès-verbal du Conseil communal Séance du 19 décembre 2018

Présents : A. Carlozzi, Président du Conseil

É. Lomba, Bourgmestre ;

M. Compère, G. Donjean, V. Angelicchio, J. Robert, Échevins;

J. Michel, Président du C.P.A.S.;

P. Ferir, B. Servais, S. Farcy, L. Tésoro, A-L. Beaulieu, V. Dumont, F. Devillers, N. Bellarosa, R. Pierret, T. Wathelet, V. Billemon, Membres;

C. Hella, Directrice Générale.

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité moyennant l'ajout des noms des conseillers communaux s'étant abstenu lors du vote des points 1, 2, 3 et 4 relatifs aux taxes additionnelles (IPP et Centimes additionnels) et communales (collecte et traitement déchets ménagers et demandes de permis intégrés)

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité moyennant ajout de l'intervention de Madame Tésoro (Ecolo) lors de l'examen de la question n° 1 de Madame Kinet (Renouveau Marchin-Vyle) Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est approuvé à l'unanimité.

Séance publique

Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier au 30/09/2018
Prise d'acte

Le Conseil communal,

Vu le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier au 31/09/2018 accusant un avoir à justifier et justifié de 1.910.155,26 € (solde débiteur) et 0 € (solde créditeur), vérifié par le Commissaire d'Arrondissement en date du 26/10/2018;

Vu l'avis favorable du Collège communal du 30/11/2018;

PREND ACTE du Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier au 31/09/2018.

La présente délibération est transmise :

- Au Directeur financier
- Au service « Ressources »

2. Zone de Police du Condroz – Budget de l'exercice 2019 – Dotation de la Commune de Marchin - Décision

Le Conseil communal,

Vu la loi du 07/12/1998 créant la police intégrée à 2 niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 15/01/2003 fixant les règles de calcul et de répartition des dotations communales;

Vu la circulaire PLP 29 relative au budget de la zone de police et aux dotations communales aux zones de police;

Vu l'Arrêté Royal du 07/04/2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales dans les zones de police pluricommunales;

Vu la délibération du Collège de police de la Zone de Police du Condroz du 16/10/2018, qui propose une dotation globale 2019 fixée à 2.751.196,52 €, représentant la dotation globale 2019 majorée de 2% et répartie ensuite au sein des communes constituant la Zone;

Attendu que dans cette proposition, la quote-part de la Commune de Marchin s'établit à 340.881.67 €:

Par ces motifs et statuant à l'unanimité,

ÉTABLIT la dépense de transfert au montant de 340.881,67 € pour l'année 2019.

La présente délibération est transmise à :

- > A la Zone de Police du Condroz
- Au Gouverneur de la Province
- > Au Directeur financier
- Au service finances

3. Zone de Secours HEMECO – Budget de l'exercice 2019 – Dotation de la Commune de Marchin - Décision

Le Conseil communal,

Vu la loi du 15/05/2007 relative à le réforme de la Sécurité civile et plus particulièrement ses articles 68 § 2 alinéa 2 et 220 § 1 alinéa 2;

Vu la délibération du Conseil communal du 29/04/2015 par laquelle cette Assemblée décidait d'adopter la formule de calcul de la clé de répartition des dotations communales proposée par le Conseil de Prézone 3 sur base du critère unique « population » et de lisser cette répartition sur une période de 5 ans;

Vu le budget de l'exercice 2019 de la Zone de Secours HEMECO tel qu'adopté par le Conseil de Zone de Secours prévoyant pour la Commune de Marchin une dotation ordinaire de 271.466.97 € et une dotation extraordinaire de 9.962.19 €:

Attendu que ces montants ont été inscrits au budget 2019 de la Commune de Marchin;

Par ces motifs et statuant à l'unanimité,

DECIDE les montants suivants pour l'exercice 2019 :

Dotation ordinaire : 271.466,97 € Dotation extraordinaire : 9.962,19 €

La présente délibération est transmise à :

- > A la Zone de Secours HEMECO
- > Au Directeur financier
- Au service Finances

4. Régie Communale Autonome – Centre Sportif Local – Budget de l'exercice 2019 – Dotation ordinaire de la Commune de Marchin – Décision.

Le Conseil Communal,

Vu les statuts de la régie communale autonome "Centre Sportif Local de Marchin" du 4 mars 2004, modifiés par le Conseil communal du 27 juin 2018 et plus particulièrement les articles 4, 38 et 70 ;

Vu l'approbation de la modification des statuts de ladite régie telle que susvisé par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures Sportives en date du 27 août 2018 :

Attendu que le financement de la régie communale autonome – Centre sportif local est couvert, entre autres, par la dépense de transfert de la Commune de Marchin

Attendu que conformément à l'article L3331-2 et L331-4 du CDLD, la régie communale autonome étant une institution reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles et agissant dans le sens de l'intérêt général, les subventions qui lui sont octroyées seront dûment justifiées au travers des pièces comptables à approuver par le Conseil communal ;

Vu l'article L1122-30 du CDLD :

Attendu le crédit de 55.663,13 € prévu à l'article 764/435-01 du budget communal 2019 ;

Par ces motifs et statuant à l'unanimité,

DÉCIDE d'établir provisoirement, dans l'attende de l'approbation du budget 2019 de la régie communale autonome – centre sportif local de Marchin, la dotation ordinaire de la Commune de Marchin pour l'année 2019 au montant de 55.663,13 euros

La présente délibération est transmise à :

- la RCA CSL:
- à Mme Bidaine, Service Subvention Direction Générale du Sport Fédération Wallonie Bruxelles ;
- ➤ la DG05 :
- > au Service des finances :
- > à M. Leblanc, Directeur Financier.

5. C.P.A.S. – Budget de l'exercice 2019 - Décision

Le Conseil communal,

Vu le budget, pour l'exercice 2019, présenté par le Conseil de l'Aide Sociale;

Vu l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976;

Attendu que le budget 2019 du C.P.A.S. examiné en Comité de concertation Commune/C.P.A.S. en date du 28/11/2018;

Vu la délibération du Conseil de l'Aide Sociale du 28/11/2018, statuant sur le projet de budget 2019 du C.P.A.S.;

Attendu que l'intervention communale s'élève à 638.889,51 € correspondant à la prévision budgétaire de la Commune, ainsi qu'au plan de gestion de la Commune et du C.P.A.S.;

Entendu Monsieur le Président et Monsieur le Directeur général du C.P.A.S. dans leur présentation du budget et de la note de politique générale du C.P.A.S.;

Après divers échanges de vues;

Par ces motifs et statuant à l'unanimité ;

APPROUVE le budget ordinaire de l'exercice 2019, du C.P.A.S., aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
Totaux de l'exercice proprement dit	1.890.673,26	1896.175,93
Déficit		5.502,67
Exercices antérieurs		24.944,29
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	1.890.673,26	1.921.120,22
Prélèvement	122.723,44	92.276,48
Résultat général	2.013.396,70	2.013.396,70
BONI		

Par ces motifs et statuant à l'unanimité;

APPROUVE le budget extraordinaire de l'exercice 2019, du C.P.A.S., aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
Totaux de l'exercice proprement dit	0	227.000
Déficit		227.000
Exercices antérieurs	135.000	0
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	135.000	227.000

	Recettes	Dépenses
Prélèvement	227.000	135.000
Résultat général	362.000	362.000
BONI		

La présente délibération est transmise :

- > Au C.P.A.S.
- > Au Directeur financier
- Au Service finances

6. Rapport du Collège communal – Article L1122-23 du CDLD – Année 2018 - Décision

Le Conseil communal,

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport présenté par le Collège communal pour l'année 2018 et transmis par courriel et courrier aux membres du Conseil communal avec l'envoi de l'ordre du jour du présent Conseil communal :

Entendu Monsieur le Bourgmestre qui signale que ce rapport est intéressant à lire, il en profite pour remercier les services pour le travail accompli et les éléments repris dans ce rapport sont intéressant pour l'élaboration du PAST;

Entendu Madame Tésoro, Groupe Ecolo, qui estime que ce rapport est plus un inventaire qu'un réel rapport car elle ne perçoit pas les indicateurs de réalisation, on en voit pas ce qui fonctionne et ce qui n'a pas fonctionné;

Par ces motifs et statuant en séance publique par 9 oui (E. Lomba, M. Compère, G. Donjean, V. Angelicchio, J. Robert, P. Ferir, S. Farcy, N. Bellarosa et A. Carlozzi) et 8 non (B. Servais, L. Tésoro, A-L. Beaulieu, V. Dumont, F. Devillers, R. Pierret, T. Wathelet et V. Billemon):

DÉCIDE d'approuver le rapport susmentionné et joint en annexe.

La présente délibération est envoyée à la DGO5, en annexe du budget de l'exercice 2019.

7. Budget communal – Exercice 2019 – Décision

Le Conseil communal,

Vu la constitution, les articles 41 et 162;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la délibération du Conseil communal du 24 septembre 2014 approuvant le Plan de gestion 2015-2019 approuvé par le Gouvernement wallon en date du 13 mai 2015;

Vu le projet de budget établi par le Collège communal;

Attendu qu'une réunion entre la Commune, le C.R.A.C. et la D.G.O.5 a eu lieu en date du 16 novembre 2018;

Vu la réunion de la Commission du budget du Conseil communal en date du 6 décembre 2018:

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la comptabilité communale;

Vu l'avis favorable du Directeur financier ;

Entendu Madame Donjean, Echevine des Finances, dans ses commentaires et explications de la situation actuelle, au travers d'une présentation Powerpoint et dans laquelle elle insiste sur le fait que le budget 2019 présenté est un budget de transition élaboré par l'ancienne équipe en place et qu'il s'agit d'un copié-collé du budget 2018 ; les implusions et les nouveaux projets seront introduits via les modifications budgétaires et au travers du PST ;

Entendu Madame Tésoro dans l'intervention du Groupe Ecolo, qui conformément à l'article 47 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, a recueilli un vote unanimement favorable et qui est donc reproduite dans la présente délibération sur base du support écrit transmis à la Directrice Générale par le Groupe Ecolo :

- « Position du groupe ECOLO sur le budget 2019 :
- « Budget de transition, copié/collé de l'année 2018 » nous annonce la majorité. Nous notons en effet comme les années précédentes :
- l'absence d'une planification des investissements pour le gros matériel et matériel roulant. Des dépenses votées « au coup par coup » sans être reliées à des besoins anticipés sur le long terme ;
- l'absence de véritables relevés des consommations eau/électricité/mazout pour chacun des bâtiments communaux. A la lecture du budget, il nous est impossible de suivre l'évolution de la consommation des différents bâtiments et donc d'identifier les efforts à fournir pour une meilleure maîtrise de l'énergie. Le B-A-BA pour entrer dans un Plan Climat communal!
- l'absence de critères objectifs et partagés avec les marchinois sur l'attribution de subsides aux associations et clubs sportifs. Un outil qui, selon nous, permettrait pourtant une meilleure vision des choix de la majorité et un traitement plus équitable entre les éventuels candidats.

Espérons que le Plan Stratégique Transversal (PST), le même que nous avions proposé sans succès début de législature précédente, aujourd'hui rendu obligatoire, soutienne la création de tels outils pour améliorer la gouvernance pour notre commune.

Espérons enfin que le PST fasse la part belle aux urgences climatiques, sociales et environnementales (à titre d'exemple, pas un mot sur des actions de sensibilisation à la biodiversité ni dans le rapport, ni dans le budget !).

Le budget comporte une série de revalorisations de salaires pour une partie des employés. Nous nous en réjouissons ! Particulièrement celles qui concernent les plus bas revenus.

Nous accueillons positivement aussi l'arrivée de 2 emplois Maribel pour la commune et le CPAS. La réorganisation des services Égalités des chances-Plan de cohésion sociale avec les services du CPAS peuvent effectivement constituer une belle occasion de repenser le travail avec plus de proximité, de liens et de cohérence. À condition :

- que des enseignements soient enfin tirés des incapacités de maladie de 2 agents successifs pour le poste Égalité des chances.
- que ce chantier puisse être construit en collaboration avec les agents concernés et surtout en donnant la parole aux bénéficiaires des projets. Et ce sans traîner (une réponse claire de votre part sur une échéance nous aurait sans doute rassurés).

A l'extraordinaire, nous déplorons :

- l'absence d'une communication vers le citoyen pour une dépense de 183 000€, certes financée par subsides à hauteur de 100 000€, mais finalement un montant élevé pour un parking dit « écovoiturage » dont l'usage reste incertain ! Ce projet est-il rattaché à une véritable politique globale de mobilité douce ? Nous n'en n'avons pas connaissance... Y at-il d'autres aménagements complémentaires prévus (sécuriser les abords de l'école, prévoir des tracés ou des aménagements pour les cyclistes ou installer un abri à vélos couvert comme nous le préconisons depuis plusieurs années) ? Comment les flux de circulation ont-ils été pensés sachant qu'un nouveau lotissement est prévu au Dix bonniers, que la Place de Belle-Maison rassemble une école, un accueil extrascolaire, un hall omnisport, une bibliothèque, l'administration communale, des commerces et des cabinets médicaux ? Nous n'en avons pas connaissance... Les citoyens utilisateurs quotidiens et le comité qui travaille à l'aménagement de la place Belle-maison ont-ils été consultés ? Le seront-ils dans un avenir proche ?

Nous voudrions que la majorité fasse sa part, localement, pour lutter contre le réchauffement climatique et s'engage sur une voue ambitieuse en ce qui concerne la mobilité douce, le covoiturage mais pas seulement!

- 25000 € inscrits pour des aménagements à la maison Stéveau. L'affectation ne semble toujours pas arrêtée. Un nouveau logement d'urgence ? Nous en aurions bien besoin sur notre commune sachant qu'il n'y en a plus qu'un. Mais est-ce le lieu le plus approprié sachant que le rez-de-chaussée est actuellement employé comme réfectoire par les ouvriers ?
- enfin, après plusieurs remarques sur les manquements en terme de sécurité du bâtiment qui abrite une quarantaine d'enfants en maternelle à l'école de la Vallée, vous ajoutez in extrémis 10 000€ supplémentaire. Il semblerait que nous sommes enfin entendus mais cela nous semble bien léger au regard des travaux de mise en conformité à effectuer...

Nous terminerons sur le même souhait que vous avez formulé en commission budget : celui de travailler davantage ensemble, notamment à travers la mise en place d'un budget participatif. Un projet qui nous tient à cœur. Nous sommes prêts ! Et avons hâte de vous rejoindre pour réfléchir avec vous ses contours. »

Entendu Monsieur Servais, au nom du Groupe M-R, qui précise que son Groupe ne votera pas le budget du fait qu'il s'agit d'un copié-collé de 2018 et que son Groupe se positionnera dans le cadre de la modification budgétaire ;

Entendu Monsieur Farcy, Groupe PS-IC, qui manifeste son contentement par rapport à l'intervention du Groupe Ecolo car il considère l'intervention constructive et qui s'étonne du peu de prise de parole des autres groupes de la minorité concernant les finances alors qu'ils étaient si virulents avant ; Monsieur Farcy précise qu'il votera le budget 2019 car son combat est maintenant interne de son groupe et qu'il souhaite faire cette précision pour les citoyens ;

Entend Monsieur Lomba, Bourgmestre, dans sa réponse aux interventions, réponse dans laquelle il précise que son Groupe assume le copié-collé car il s'agit là du respect par rapport au nouveau Conseil communal, il considère que le travail doit être fait ensemble et au travers du PST, qui est un processus lourd et difficile à mettre en place. Le budget est un point de départ et le groupe PS-IC propose au Conseil communal de construire ensemble le futur de demain ; il rappelle aussi qu'on ne vient pas de rien, comme l'a démontré Madame Donjean dans sa présentation. Il y a déjà beaucoup de projets dans le budget mais il faut aussi se mettre dans le schéma financier et l'exercice est toujours difficile car il faut faire des choix. Monsieur le Bourgmestre propose d'attendre et de voir venir et de faire mieux ensemble. Il précise encore qu'en ce qui concerne la politique sociale, évidemment on travaille ensemble avec le CPAS en développant les synergies et notamment au travers du PCS. Il rappelle aussi que même si on l'a trop peu fait, il souhaite faire des conseils communs CPAS/Commune pour évoquer les projets politiques à faire ensemble.

Entend Madame Donjean, Echevine, qui précise que un tout nouveau PCS va voir le jour et qui sera travaillé transversalement avec le CPAS pour définir la politique sociale de demain et que le recrutement d'un agent pour le service égalités des chances/séniors/assistante de vie est en cours.

Entend Madame Tésoro, Groupe Ecolo, dans sa dernière intervention, conformément à l'article 33 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, dans laquelle elle précise que si les recettes communales sont fixées, des choix politiques s'opèrent et que les choix de la majorité ne correspondent pas aux choix Ecolo. Elle rappelle la marche du 2/12/2018 sur le climat et estime qu'on ne peut l'ignorer ; l'urgence sociale est aussi une de leurs préoccupations et il faut prêter l'oreille aux personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté ; « nos oreilles sont ouvertes et nous regards vont vers la majorité » conclut-elle ;

Monsieur le Bourgmestre procède lui aussi à sa dernière intervention en signalant que dans les 75.000 personnes présente le 2/12/2018, il y en avait de tous les groupes politiques, il y a déjà des choses qui sont faites au niveau de notre communes et ce qui est dit nous parle, et on se préoccupe de l'urgence climatique et sociale ;

Attendu que les objectifs et les balises fixées dans le Plan de gestion sont respectés;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, \$ 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget;

Par ces motifs et statuant en séance publique par 9 oui (E. Lomba, M. Compère, G. Donjean, V. Angelicchio, J. Robert, P. Ferir, S. Farcy, N. Bellarosa et A. Carlozzi) et 8 non (B. Servais, L. Tésoro, A-L. Beaulieu, V. Dumont, F. Devillers, R. Pierret, T. Wathelet et V. Billemon);

APPROUVE le budget ordinaire de l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
Totaux de l'exercice proprement dit	8.192.361,63	8.188.689,63
Résultat positif	3.672,00	
Exercices antérieurs	978.482,27	92451,48
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	9.170.843,90	8.281.141,11
Résultat avant prélèvement	889.702,79	
Prélèvement	0	10.000
Résultat général	9.170.843,90	8.291.141,11
BONI	879.702,79	

APPROUVE le budget extraordinaire de l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
Totaux de l'exercice proprement dit	1.018.738,00	1.198.471,63
Résultat négatif		179.733,33
Exercices antérieurs	65.000,00	0
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	1.083.738,30	1.198.471,63
Résultat avant prélèvement		114.733,33
Prélèvement	114.733,33	0
Résultat général	1.198.471,63	1.198.471,63
BONI		

APPROUVE le tableau de synthèse ordinaire :

	2017	2018	2019
Compte 2017			
Droits constatés nets	8.997.166,78		
Engagements à déduire	7.878.863,55		
Résultat budgétaire compte 2017	1.118.303,23		

Budget 2018	Après la dernière M.B.	Adaptations en	Total après adaptation	
Prévisions des recettes globales	9.182.431,34	77.654,44	9.260.085,78	
Prévisions des dépenses globales	8.169.717,16	75.016,49	8.244.733,65	
Résultat présumé au 31/12/2018	1.012.714,18	2.637,95	1.015.352,13	
Budget 2019				
Prévisions de recettes				9.170.843,90
Prévisions de dépenses				8.291.141,11
Résultat présumé au 31/12/2019				879.702,79

APPROUVE le tableau de synthèse extraordinaire :

	2017		2018		2019
Compte 2017					
Droits constatés nets	2.149.017,42				
Engagements à déduire	2.157.549,93				
Résultat budgétaire compte 2017	-8.532,51				
Budget 2018		Après la dernière M.B.	Adaptations en	Total après adaptation	
Prévisions des		3.083.449,19	-229.000,00	2.854.449,19	
recettes					
globales					
Prévisions des		3.083.449,19	-294.000,00	2.789.449,19	
dépenses					
globales					
Résultat		0	65.000	65.000	
présumé au					
31/12/2018					
Budget 2019					
Prévisions de					1.198.417,63
recettes					
Prévisions de					1.198.471,63
dépenses					
Résultat					0
présumé au					
31/12/2019					

La présente délibération est transmise :

- > Au Directeur financier
- > Au service finances
- > A l'Autorité de tutelle aux fins d'approbation
- > Au CRAC

8. Budget communal 2019 – Dépenses relatives à la bonne marche du Service public – Engagement au-delà des douzièmes provisoires - Décision

Le Conseil communal,

Attendu que le budget communal 2019 est voté lors de cette même Assemblée;

Attendu que ce budget 2019 ne recevra pas l'approbation de l'Autorité de tutelle avant le 01/01/2019 ;

Vu l'article L1311-5 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation;

Attendu qu'il est nécessaire que le Collège communal et le Directeur financier puissent respectivement engager et régler les dépenses indispensables à la bonne marche du Service public pour :

- les achats de mazout;
- les frais de correspondance;
- les dépenses relatives aux véhicules communaux (car scolaire et véhicules de voirie);
- les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux;
- les frais relatifs au déneigement des routes;
- la subvention à la Régie Communale Autonome Centre Sportif Local;

Après divers échanges de vues ;

Par ces motifs et statuant l'unanimité;

DECIDE d'engager les dépenses indispensables à la bonne marche du Service public, au-delà des douzièmes provisoires pour :

- les achats de mazout;
- les frais de correspondance;
- les dépenses relatives aux véhicules communaux (car scolaire et véhicules de voirie);
- les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux;
- les frais relatifs au déneigement des routes;
- la subvention à la Régie Communale Autonome Centre Sportif Local;

La présente délibération est transmise :

- > Au Directeur financier
- Au Service Finances

9. Achat d'un logiciel pour la digitalisation des cimetières – Décision

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30:

Attendu que CIVADIS propose la digitalisation des cimetières, ce qui permet de faire:

• le lien entre les données Saphir cimetières et leur emplacement sur la carte ou la vue aérienne (photos à l'appui);

• avec prise de vues aérienne via un drone, le lien entre les données "cimetières" de chaque concession et le programme "Population/Etat civil" (responsables des concessions, défunts,...);

Attendu que le coût d'achat du logiciel s'élève à 9.801 €;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits au service extraordinaire du budget 2018, à l'article 104/742-53, financement par fonds de réserve, projet n° 20180017;

Sur proposition du Collège Communal,

Par ces motifs et statuant en séance publique par 13 oui (E. Lomba, M. Compère,

- G. Donjean, V. Angelicchio, J. Robert, P. Ferir, B. Servais, S. Farcy, A-L. Beaulieu,
- N. Bellarosa, R. Pierret, T. Wathelet et A. Carlozzi) et 4 abstentions (L. Tésoro,
- V. Dumont, F. Devillers, et V. Billemon);

DECIDE d'acheter le logiciel de digitalisation des cimetières présenté par CIVADIS, au montant de 9.801 €.

La présente délibération est transmise :

- > au Directeur Financier;
- > au Service Ressources;
- > au Service Population/Etat Civil;
- au Service Travaux:
- > au Service Juridique et Marchés publics.

10. Achat d'un broyeur d'occasion – Décision

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30:

Attendu que la Commune de Modave a décidé de vendre son broyeur;

Attendu que ce broyeur avait été acheté au montant de 10.500 € par la Commune de Modave alors qu'un lamier était acheté par la Commune de Marchin, dans le but de réaliser des travaux conjoints:

Attendu qu'après analyse et vérifications techniques d'usage, il serait intéressant de racheter ce broyeur, et ce pour le montant de 2.500 €;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits au service extraordinaire du budget 2018, à l'article 421/744-51, projet n° 20180014, financement par fonds de réserve;

Sur proposition du Collège Communal,

Par ces motifs et statuant en séance publique par 13 oui (E. Lomba, M. Compère,

- G. Donjean, V. Angelicchio, J. Robert, P. Ferir, B. Servais, S. Farcy, A-L. Beaulieu,
- N. Bellarosa, R. Pierret, T. Wathelet et A. Carlozzi) et 4 abstentions (L. Tésoro,
- V. Dumont, F. Devillers, et V. Billemon);

DECIDE de marquer son accord sur l'achat à la Commune de Modave de son broyeur pour le montant de 2.500 €.

La présente délibération est transmise :

- à la Commune de Modave;
- > au Directeur Financier:
- > au Service Ressources:
- au Service Travaux:
- > au Service Juridique et Marchés publics.

11. Désaffectation d'un véhicule - Décision

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Attendu que le minibus Ford Transit n'est plus réparable;

Attendu que ce véhicule est donc arrivé en fin de vie;

Attendu qu'il est proposé de le vendre en l'état pour un montant minimum de 300 € et, s'il n'y a aucun acquéreur, de le porter à la mitraille (bénéfice estimé: 50 €);

Attendu que la recette ainsi générée sera incorporée dans le budget 2019;

Par ces motifs et statuant en séance publique par 13 oui (E. Lomba, M. Compère,

- G. Donjean, V. Angelicchio, J. Robert, P. Ferir, B. Servais, S. Farcy, A-L. Beaulieu,
- N. Bellarosa, R. Pierret, T. Wathelet et A. Carlozzi) et 4 abstentions (L. Tésoro,
- V. Dumont, F. Devillers, et V. Billemon);

DECIDE de désaffecter le minibus Ford Transit.

DECIDE de le vendre en l'état pour un montant minimum de 300 € et, s'il n'y a aucun acquéreur, de le porter à la mitraille.

La présente délibération est transmise :

- au Directeur Financier:
- > au Service Ressources:
- au Service Travaux;
- > au Service Juridique et Marchés publics.

À Marchin, en séance, les jour, mois et an que dessus Par le Conseil.

La Directrice Générale,

Le Président,

(sé) C. HELLA

(sé) A. CARLOZZI